

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 6 Février 2017

L' an 2017 et le 6 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Nouâtre sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie DANQUIGNY, Maire

**Présents** : M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Maire, Mmes : BUROLLET Stéphanie, LE GOFF Gaëlle, MESTIVIER Céline, PARROT Anita, PLANTÉ Evelyne, MM : AUBOIS Jackie, CAILLAUD Claude, GALLAND Franck, GAUTRON Philippe, GUÉRIN Jean-Marie

**Absente** : Mme BARRS Monique

**secrétaire** : Mme BUROLLET Stéphanie

**Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire ouvre la séance.**

Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016.

Le maire relit le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, qui ne fait l'objet d'aucune remarque. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### **1 - Nouveau receveur municipal**

Le conseil municipal prend connaissance du remplacement de Monsieur Guillaume MASSET, muté, par Monsieur Eric CHANOT, le 1er février 2017.

#### **2 - DETR 2017 - 1er dossier**

Le maire rappelle aux membres présents qu'une demande de subvention a été adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en 2016, au titre de la DETR pour le projet de réhabilitation du logement communal sis 2 rue Louis Bailly. Il rappelle également que la commune a acheté un petit local adjacent et que le projet de réhabilitation portera sur l'ensemble.

L'étude réalisée par l'Agence Damien Nourry pour l'aménagement d'un logement de type 3 est présentée au conseil municipal, qui :

- adopte l'avant-projet, dont le montant révisé est de	132 436 € ht
- arrête le plan de financement de l'opération :	
DETR 40 %	52 974 €
DSIPL 40 %	52 974 €
autofinancement ou emprunt	26 488 €

- décide d'inscrire ce programme au budget 2017

- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers de demande de subvention et le charge de les transmettre à Monsieur Le Préfet d'Indre-et-Loire.

### **DETR 2017 - 2ème dossier**

Cette deuxième demande de subvention au titre de la DETR 2017 porte sur les travaux d'isolation et de réhabilitation du bâtiment communal situé 17 rue de la Liberté (délibération du 12 décembre 2016)

Montant estimatif 80 000 € - DETR 40 % 32 000 – Réserve parlementaire 3 000 €

### **3 - Subvention sur répartition du produit des amendes de police**

Le maire expose les projets d'aménagement :

- d'un rond-point pour améliorer la sécurité des usagers de la route dans le centre-bourg, à l'intersection des routes départementales 108 et 91
- de six à sept places de stationnement à proximité du gymnase le long de la départementale 108

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient et adopte l'avant-projet de construction d'un mini-giratoire dessiné par le STA de L'Ile Bouchard, pour un montant de 7 508.54 €.

- arrête le plan de financement :

Subv. Amendes de Police 50 %	3 754 €
Fonds propres	3 754 €

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017

- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier de demande de subvention

### **4 - CCTV - Désignation des représentants de la commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne ses représentants dans les différentes commissions de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

1 - Finances Stratégie et Développement Economique : Claude CAILLAUD, Jean-Marie GUÉRIN

2 - Ressources humaines : Pierre-Marie DANQUIGNY

3 - Développement numérique et Habitat : Philippe GAUTRON, Jean-Marie GUERIN

4 - Enfance Jeunesse : Stéphanie BUROLLET, Céline MESTIVIER

5 - Environnement : Evelyne PLANTÉ

6 - Eau et assainissement : Jackie AUBOIS

7 - Animation économique : Philippe GAUTRON

8 - Tourisme : Pierre-Marie DANQUIGNY, Gaëlle LE GOFF

9 - Culture : Gaëlle LE GOFF

10 - Aménagement Urbanisme : Céline MESTIVIER

11 - Sports et associations : Franck GALLAND, Philippe GAUTRON

12 - Administration générale : Jackie AUBOIS, Philippe GAUTRON

13 - Services au public : Anita PARROT, Gaëlle LE GOFF

### **5 - Service Civique**

Le CCAS a ressenti depuis longtemps la nécessité d'aider les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives.

Beaucoup d'administrés, personnes âgées et/ou isolées, jeunes en recherche d'emploi, de stage, d'aides financières, ont besoin d'une aide pour remplir un dossier ou pour consulter Internet. etc...

Le maire propose aux membres de demander un agrément pour accueillir un volontaire s'engageant sur un service civique d'un an maximum. Il rappelle que les locaux loués à la Communauté de Communes vont se libérer très rapidement et pourraient héberger un nouveau service à la population.

**Intitulé de la mission : Accompagner les habitant(e)s de Nouâtre dans leurs démarches administratives et sociales ; apporter une aide aux personnes âgées et / ou isolées.**

Détails de la mission :

Accompagner la mise en place d'un Bureau d'Aide Sociale (MSP annexe).

Accueillir tous les publics, recevoir leurs demandes diverses

Mettre les administrés en relation avec les services publics tels que CAF, POLE EMPLOI, Assurances sociales, Impôts, Territoire de Vie Sociale de SMDT ou Maison des Personnes Handicapées de Chinon, MSP Sainte-Maure de Touraine, etc.

Faire découvrir l'outil numérique, aider à faire des demandes en ligne, mettre à jour son compte sur le site de Pôle Emploi, faire une demande d'allocation logement, déclarer ses revenus, pré-remplir en ligne une demande de une carte d'identité, etc.

Visiter les personnes âgées et/ou isolées régulièrement, écouter leurs besoins, en faire part à l'élu référent, les relayer auprès de la MSP de SMDT

Proposer le portage de livres ou autres documents aux personnes sans moyen de déplacement

Présenter les activités culturelles, club des anciens, cinéma, spectacles organisés par la CCTVV, mettre en place un covoiturage

Faire connaître le tissu associatif local et présenter les activités des diverses associations.

Conditions matérielles :

Embauche pour 1 an ; 20 heures par semaine

Salaire net : 467 € versés par l'état et 106 € versés par la commune

Bureau avec équipement informatique mis à disposition

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal unique 2017

Élu(e)s référents : Stéphanie BUROLLET, vice-présidente du CCAS, Gaëlle LE GOFF, déléguée à la MILE, Pierre-Marie DANQUIGNY, maire

## **6 - Adhésion au Syndicat Intercommunal de la Manse**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,

Monsieur le Maire expose :

- qu'en 1970, les 10 communes de Sepmes à L'Ile Bouchard se sont regroupées au sein du Syndicat Intercommunal pour la restauration, l'aménagement et l'entretien de la Manse et de ses affluents.

- que l'objectif visé est de lutter contre la dégradation de ce cours d'eau qui constitue un patrimoine commun de la collectivité, en assurant l'entretien et la restauration de la végétation des berges, la réhabilitation et la préservation des écosystèmes et la valorisation halieutique et piscicole des cours d'eau,

- que ce principe est énoncé dans la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 qui renforce la responsabilité collective en déclarant que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, et que sa protection, dans le respect des équilibres naturels est d'intérêt général.

- que la commune de Nouâtre pourrait adhérer au Syndicat Intercommunal pour la restauration, l'aménagement et l'entretien de la Manse et de ses affluents

Considérant l'intérêt pour la Commune de Nouâtre de lutter contre la dégradation de la Manse et de ses affluents,

**le Conseil Municipal**, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents,

**Décide d'adhérer** au Syndicat Intercommunal pour la restauration, l'aménagement et l'entretien de la Manse et de ses affluents,

**Autorise** le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision

**Procède à l'élection des délégués** représentant la commune de Nouâtre au Syndicat intercommunal de la Manse, par un vote à main levée,

Candidats titulaires : MM Pierre-Marie DANQUIGNY et Evelyne PLANTÉ

Votants : 11                      Exprimés : 11                      Pour : 11

**Monsieur Pierre -Marie DANQUIGNY et Madame Evelyne PLANTÉ sont élus délégués titulaires**

Candidats suppléants : Philippe GAUTRON et Jackie AUBOIS

Votants : 11                      Exprimés : 11                      Pour : 11

**Messieurs Philippe GAUTRON et Jackie AUBOIS sont élus délégués suppléants.**

### **7 - Dénomination du nouveau chemin piétonnier**

Après avoir entendu les 5 propositions du maire,

- Passage des Hospitaliers
- Passage Michel Camboulives
- Passage Jean du Fou
- Passage Suzanne
- Passage de la Commanderie

le conseil municipal, avec 8 voix pour, choisit de donner le nom de "Passage de la Commanderie" au chemin piétonnier créé entre la rue du Vieux Lavoir et la rue des Templiers.

Le conseil municipal projette par ailleurs de donner le nom du Docteur Michel CAMBOULIVES à un équipement structurel communal (rue, place ou bâtiment)

### **8 - Avant-projet d'installation d'une centrale photovoltaïque**

la Société FBJB a contacté le maire pour lui présenter un projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle ZK 11, route de Talvois (ancien décharge St Révérend)

Superficie envisagée : 8 000 m<sup>2</sup>

Matériel : panneaux hauteur 2.30 m

Site : achat ou location

Le conseil municipal est favorable à ce projet à la majorité (dix voix pour et une abstention)

Une réunion publique sera organisée le mercredi 15 mars à 18 heures, salle Henri Burin, en présence de la Société FBJB.

## **9- Programme pluriannuel d'entretien des fossés**

Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré les agriculteurs et ont préparé un programme d'intervention sur trois ans. (travaux réalisés en régie communale ou par une entreprise extérieure en fonction des devis)

## **10 - Programme pluriannuel de réfection des trottoirs**

La remise en état des trottoirs se fera sur quatre exercices. 10 000 € seront inscrits au BP 2017.

## **11 - Effacement des réseaux aériens place de la République**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet d'effacement des réseaux aériens place de la République
- arrête le plan de financement suivant

effacement réseau électricité basse tension	36 241,75	€ ht
effacement réseau télécommunications	14 394,64	
<b>TOTAL</b>	<b>50 636.39</b>	
participation SIEIL		32 617.58 €
participation ORANGE		3 515.57
fonds de concours		1 350.39
<b>charge communale</b>		<b>13 152.86 €</b>

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget unique 2017
- autorise le maire à engager la commune dans cette opération d'effacement de réseaux.

Questions diverses :

Les projets de budgets (budget principal M 14 et budget annexe M 49) seront présentés au conseil en **réunion interne le lundi 6 mars à 19 h.**

- vote des subventions, des taux des taxes locales et montant des redevances d'assainissement

Le compte administratif, le compte de gestion seront présentés le jour du **vote du budget, le lundi 27 mars à 19 heures.**

la séance est levée à 21 h 50

Le maire,

le conseil municipal,